

**Bulletin hebdomadaire du 06 octobre 2021**  
 Surveillance des vignes « flavescence dorée »  
 Zone délimitée du « sud Ardèche »

La surface de vigne à surveiller dans la zone délimitée du « sud Ardèche » en 2021 est de 3 042 ha.

**2 147 ha ont été surveillés, soit 71 % de l'objectif.**

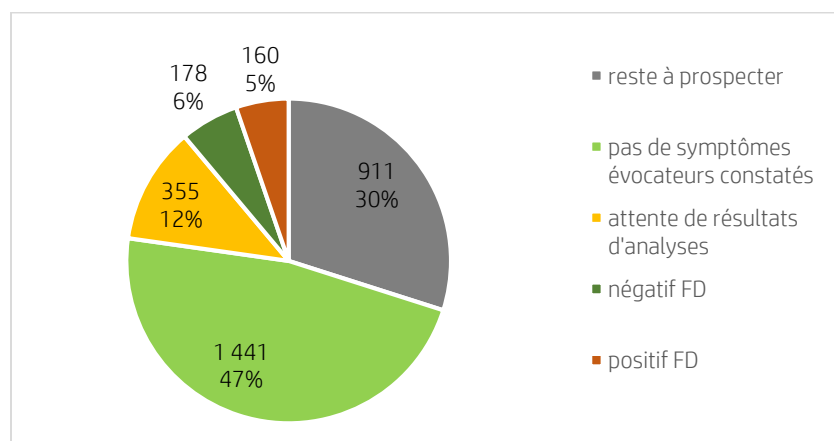
Tous les résultats n'ont pas encore été transmis ou pris en compte.

Date des dernières observations terrain ou résultats d'analyse pris en compte : **30 septembre 2021**

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, FranceAgriMer, Agrivalys 71, IFV30

Consulter les informations de surveillance à la parcelle dans la [carte dynamique \(guide d'utilisation\)](#)

Surfaces de vigne (ha) en fonction de l'avancement de la surveillance :



*NB 1 : Dans le diagramme, est considérée la surface totale des parcelles.*

*NB 2 : pour la catégorie « 5-Positif FD », sont prises en compte les parcelles présentant au moins un cep flavescence dorée après analyse.*

Etat d'avancement de la prospection et des contaminations au sein de la zone délimitée :

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents (confirmés par analyse laboratoire)	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Alba-la-Romaine	474	73%	0	0
Bidon	20	66%	0	0
Bourg-Saint-Andéol	431	44%	0	0
Gras	244	3%	0	0
Larnas	62	102%	0	0
Saint-Just-d'Ardèche	289	98%	315	44
Saint-Marcel-d'Ardèche	832	91%	1 142	141
Saint-Martin-d'Ardèche	124	96%	0	0
Saint-Montan	295	54%	5	3
Saint-Thomé	123	100%	0	0

Commune	Surface de vigne (ha) à surveiller	Part des surfaces prospectées	Nombre de ceps flavescents ( <i>confirmés par analyse laboratoire</i> )	Nombre de parcelles présentant des ceps flavescents
Viviers	147	55%	39	3

Commune indemne depuis 2018 (3 ans) où des ceps flavescents ont été détectés en 2021 : **Aucune**